

2024/11

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0011/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 041-214102352-20240219-0112024-AR



Objet : Interdiction d'utiliser le terrain de football

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Vu les travaux d'agrandissement et de rénovation de la salle polyvalente, empêchant l'utilisation des sanitaires du foot,
Considérant la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : Au vue des travaux de la salle polyvalente, le terrain de football de Sargé sur Braye est interdit d'utilisation pour les rencontres sportives prévues jusqu'au 30 juin 2024.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifié et adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Vendôme, Monsieur le Président du district de Loir et Cher de Football et Monsieur le Président de l'Association Sportive de Sargé sur Braye.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 19 février 2024

Le Maire,

Martine ROUSSEAU.

